

François-Augustin CHAUVIN-HERSANT,

un notable sous la Révolution et l'Empire

Michel MONToux

Cette courte étude a pour objectif de retracer la carrière d'un modeste avocat niortais à qui la Révolution et l'Empire ont permis de devenir ce qu'on appellera au XIX^e siècle un notable, c'est-à-dire une personnalité qui, par ses propriétés foncières, sa culture et ses relations, occupe une position élevée dans la société et jouit d'une grande influence.

François-Augustin qui voit le jour le 11 août 1756 est le huitième enfant de Michel-Jean Chauvin, avocat du roi au siège royal de Niort et de Henriette-Angélique Hersant. De cinq frères survivants, trois appartiendront au clergé tandis que son aîné sera juge et que le benjamin entrera dans l'administration des Eaux et Forêts. Pour se distinguer d'eux, il accole très tôt le patronyme de sa mère à celui de son père.

Après avoir fait ses humanités chez les Oratoriens de Niort, où il côtoie d'autres acteurs de la Révolution comme Jard-Panvilliers ou Guérin, deux futurs députés, il entreprend des études de droit à la faculté de Poitiers et licencié à vingt ans, s'inscrit au barreau de sa ville natale. Jusqu'en 1789, il mène une vie de modeste avocat, épousant en 1786 Julie Barré, fille et sœur de marchands chamoiseurs pour qui il a eu l'occasion de plaider qui lui donnera une unique fille en 1793. Le couple dispose d'un revenu relativement confortable de 2500 livres en 1789 provenant tant des dots accordées par les parents que des revenus liés à l'exercice de la profession.

Quand arrive la Révolution il est de ceux qui participent activement à la vie publique : il assiste aux réunions qui aboutissent à la rédaction des cahiers de doléances et à l'élection des délégués du Tiers à Poitiers et, après les troubles du mois d'août 1789 qui se produisent à Niort, il entre dans le conseil d'administration du Bien public comme représentant de sa profession.

L'année suivante il bataille pour que sa ville soit choisie comme chef-lieu du département en publiant deux opuscules exposant les raisons qui militent en sa faveur, opuscules qui le font remarquer. Il est d'autre part désigné pour faire partie de la délégation deux-sévrienne à la Fête de la Fédération et se fait admettre le 17 novembre 1790 au sein de la jeune Société des Amis de la Constitution dont il est le trente et unième membre.

A la suite de l'élection de la première municipalité, il est nommé substitut du procureur de la commune Guillemeau. Il occupe cette fonction pendant un an et, en septembre 1791, se fait élire accusateur public auprès du tribunal que Charles Cochon de Quand celui-ci devient nationale, c'est Briault qu'avec les deux rapports et fasse comme modération dans la troubles qui se les 45 prévenus qui décembre 1791 et janvier mort mais deux verront échapperont au autres ils sont purement



François-Augustin CHAUVIN-HERSANT

Quelques vaine-ment avec Briault Louis Hayer, dont le par les succès des exécuté le 3 avril 1792.

criminel du département alors l'Apparent a été élu président. député à la Convention qui lui succède. Il semble hommes il entretienne de bons eux preuve d'une certaine répression des premiers produisent dans le Bocage : sur comparaissent en novembre-1792, cinq sont condamnés à leur jugement cassé et châtimement suprême. Quant aux et simplement acquittés.

semaines plus tard il tente d'éviter la guillotine à un prêtre, directoire départemental, irrité vendéens, exige qu'il soit

Son activité judiciaire ne l'empêche pas de chercher à faire une carrière politique. Il a tenté sa chance lors des élections des députés à l'Assemblée législative en septembre 1791 mais n'a recueilli qu'un nombre insuffisant de voix pour être élu. Cet échec ne le décourage pas et, en septembre de l'année suivante, il sollicite les suffrages des électeurs pour être l'un des sept députés à la Convention nationale. Il n'est élu que premier député suppléant et doit donc espérer la démission ou le décès d'un des représentants pour prendre sa place.

En novembre, il peut se consoler en entrant au sein de l'administration départementale ; il s'y met en évidence en mars 1793 : alors que les représentants en mission Auguis et Carra sont arrivés à Niort pour organiser la défense de la ville menacée par les Vendéens, il est choisi pour former avec Sauzeau et Clerc du Fief un Comité de sûreté générale. En juin, alors que la menace vendéenne s'éloigne, les administrateurs sont confrontés à un nouveau problème : à la suite de la rupture intervenue entre Montagnards et Girondins, ils reçoivent une lettre des fédéralistes de Bordeaux leur demandant de soutenir leur position en envoyant à Bourges les députés suppléants qui constitueraient une seconde Convention.

Chauvin-Hersant se retrouve dans une situation délicate. Trois émissaires girondins viennent exposer leur projet et, avant de se prononcer, les administrateurs le chargent de rédiger un rapport avec Guérin qui est procureur-général-syndic. Les deux hommes s'entendent pour temporiser et finissent par renoncer à produire un quelconque rapport dont on ignore quel usage pourrait être fait plus tard. Sage prudence en ces temps troublés.

Parmi les députés girondins mis en accusation figure un Deux-Sévrien, Duchâtel qui a réussi à prendre la fuite mais qui, arrêté à Bordeaux, sera guillotiné le 31 octobre.

Du fait de sa destitution, Chauvin-Hersant est appelé à le remplacer sur les bancs de la Convention. Et le 11 juillet il quitte Niort pour gagner la capitale.

Il ne va pas se faire remarquer : il se fait désigner pour entrer au Comité d'agriculture, de commerce, des ponts et chaussées et de la navigation intérieure peu recherché par ceux qui aspirent à jouer les premiers rôles où il remplit sérieusement une tâche assez obscure. Avec ses collègues, il se montre favorable à une application nuancée de la loi du maximum des prix et des salaires.

Dès son arrivée à Paris il a informé la Société populaire de Niort de la situation et déclaré pour justifier sa position : « *Je suis au pied de la Montagne, mais j'y monterai bientôt* ». Disons que, toujours prudent, il montera les marches très lentement et qu'il n'arrivera jamais jusqu'aux bancs les plus élevés.

Il vote toutes les lois adoptées, notamment celle de la levée en masse, applaudit au printemps 1794 à l'élimination des Hébertistes puis à celle des Dantonistes vers lesquels pourtant ses opinions le portent. Et s'il ne participe pas activement à la chute de Robespierre et de ses amis le 10 thermidor, il accompagne le mouvement comme son mentor, le poitevin Thibaudeau.

C'est sans doute à l'instigation de ce dernier dont des proches ont été inquiétés pendant la Terreur qu'il est envoyé comme représentant en mission pour épurer les administrations de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Arrivé à Poitiers, il commence par faire démonter la guillotine et libère les adversaires des Jacobins emprisonnés puis se rend à la Société populaire pour y faire examiner la conduite des Robespierriéristes locaux. Il connaît pas mal de difficultés à obtenir ce qu'il souhaite dans la mesure où ses adversaires disposent d'un bon relais à la Convention dans la personne du député Ingrand, membre du Comité de sûreté générale, qui parvient à faire élargir certains de ses partisans, notamment Villeneuve, de Lusignan. Furieux de voir son action ainsi sabotée, il se rend à Paris pour justifier ses actes et demander la remise en prison de ceux qui ont été libérés ; les points de vue des deux adversaires ne paraissant pas conciliables, la Convention tranche : ceux des incarcérés qui ont été élargis resteront libres mais ils seront privés de leurs fonctions.

La situation normalisée à Poitiers, il parcourt le département pour épurer les administrations locales, notamment celles du district de Lusignan qui se sont montrées très actives sous la Terreur. Il se rend ensuite à Limoges où les jacobins bien informés de ce qui s'est passé à Poitiers ont déjà procédé à une épuration de leur société des éléments les plus radicaux pour éviter que Chauvin procède à une plus large. Comme sa mission de trois mois s'achève, il quitte la Haute-Vienne pour la Creuse, laissant à Brival, son successeur, une situation délicate à gérer. Le troisième département ne lui pose pas autant de problèmes, seul le district de La Souterraine, le plus proche de la Haute-Vienne se montrant assez rétif à appliquer ses décisions.

Rentré à Paris, il remet un long rapport dans lequel il condamne la politique dirigiste des Montagnards et accuse des administrateurs de mauvaise gestion, oubliant un peu vite que leurs vainqueurs ne sont pas tous irréprochables.

Dans l'ensemble, représentant thermidorien qui n'a pas été inquiété au temps de la Terreur, il a fait preuve de beaucoup de modération au cours de sa mission, ce qu'un adversaire jacobin poitevin comme Planier reconnaîtra un peu plus tard.

Il réintègre le Comité d'agriculture, dépouille les dossiers des inculpés du Var et des Deux-Sèvres et se fait élire au Conseil des Cinq-cents où il siège peu en raison d'une maladie et qu'il quitte au bout d'un an, éliminé par le sort en 1796. Deux ans plus tard, il échoue à se faire réélire alors que les administrateurs de son département désireux de s'adjoindre un homme d'expérience l'ont coopté. Au début de l'année 1799 il devient même le dernier président de cet exécutif local.

C'est à ce titre qu'il est chargé d'accueillir le premier préfet des Deux-Sèvres, Claude Dupin, le 18 mars 1800 et de faire le bilan de l'action de son administration aux prises avec une situation difficile, le brigandage sévissant dans le nord tandis que l'inflation rend la vie des pauvres encore plus dure.

Au début du Consulat, il espère une place de préfet comme son ancien collègue Cochon l'Apparent mais doit se contenter de celle de conseiller de préfecture pendant un mois seulement puis de secrétaire général de préfecture qu'il va conserver jusqu'à la fin de l'Empire. Se prévalant de son expérience et de son âge, il a tendance à vouloir surveiller Dupin qui lui retire les dossiers les plus politiques mais lui laisse les autres qu'il traite avec conscience. C'est ainsi qu'il fournit à son supérieur de nombreuses informations destinées à nourrir les trois ouvrages que celui-ci consacre à son département.

De par sa fonction, il appartient à la liste des notabilités départementales. Devenu un important propriétaire foncier, il se doit d'entrer dès le début dans la Société libre d'agriculture créée par le préfet dès le 11 mai 1800 et pour laquelle il rédige plusieurs rapports.

Il pense aussi qu'il a sa place au sein de la loge maçonnique l'Intimité qui renaît à Niort en janvier 1801 et où il va acquérir les plus hauts grades avant de s'en éloigner sous la Restauration. Il est aussi membre de la Société pour la propagation de la vaccine mais n'entre pas au sein de la Société des Arts et des Sciences ou Athénée fondée le 27 septembre 1801.

En avril 1813, le successeur de Dupin à la préfecture, Busche, aimerait se débarrasser de lui parce qu'il est détesté dans le Bocage où il a réussi à acquérir des biens nationaux mais il n'y parvient pas. Ce n'est qu'au retour des Bourbons qu'il peut le faire. Son éviction est de courte durée : il retrouve avec l'aide de parlementaires amis comme Morisset son poste dès le retour de l'Empereur mais ne l'occupe guère car il se fait élire député. La fin des Cent-Jours sonne le glas de ses aspirations politiques : il échoue à se faire élire à la Chambre en août 1815 et se retire définitivement dans son château de Bois-Rateau, dans la commune d'Ardin. Il aura avant de mourir le 25 septembre 1836 la satisfaction de voir son gendre Jean-Joseph Tonnet être élu député de l'opposition en 1828 et s'achever la Restauration deux ans plus tard. Il sera même élu conseiller municipal de sa commune de résidence.

Jouissant d'une petite aisance d'avocat avant la Révolution, Chauvin-Hersant a su mettre à profit les opportunités offertes par ses fonctions successives pour acquérir une confortable fortune. Aux biens qui lui sont échus lors de son mariage puis au décès de ses parents qu'on peut évaluer à un peu plus de 40 000 livres il a ajouté tout au long de la Révolution et de l'Empire plusieurs domaines nationaux situés tant à Niort, que dans les cantons de Prahecq et de Coulonges et dans le district de Châtillon. Parmi ces biens, le château de Bois-Rateau bien national acquis auprès de ceux qui l'avaient d'abord acheté en août 1795.

Pendant la Restauration, il a continué d'arrondir son patrimoine en se rendant propriétaire de



Le château de Bois-Rateau d'Ardin

borderies et de parcelles. Ses revenus estimés à 10 388 francs en 1809 passent à 11 620 pour un capital de 293 000 francs en 1815 ; il acquitte alors une contribution foncière de 1 750 francs qui le place au vingt-septième rang des contribuables du département.

Par son parcours, on peut dire que Chauvin-Hersant est l'archétype de ces petits bourgeois qui sont parvenus à la faveur des bouleversements politiques au statut de notables provinciaux et dont les descendants domineront la vie locale pendant un siècle.

